

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

EBENISTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

<p>CODE : 31 20 00 S 20 D1 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

EBENISTE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

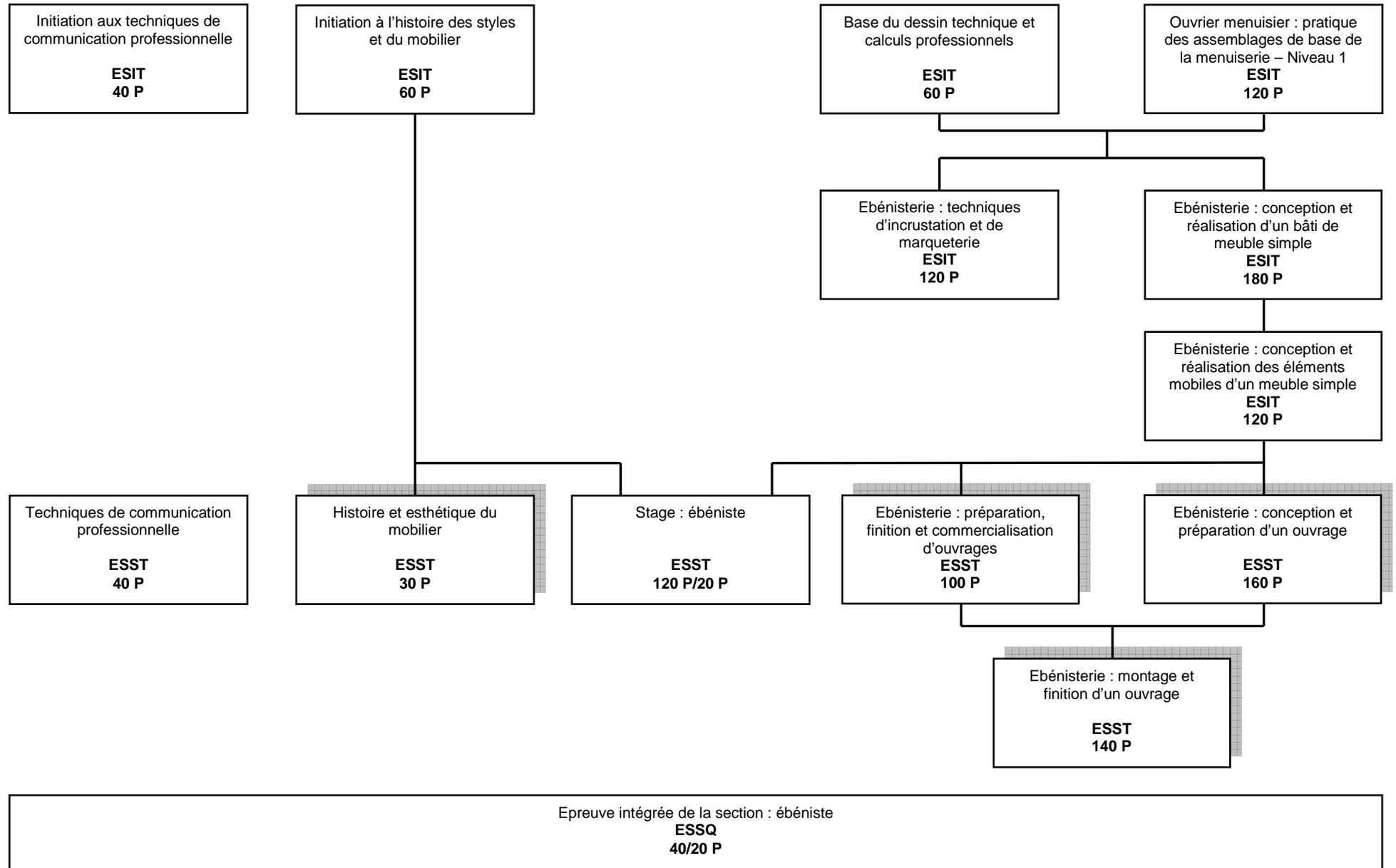
Cette section vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences professionnelles conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 26 mars 2009, :

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Initiation aux techniques de communication professionnelle	ESIT	035002U11D1	001		40
Techniques de communication professionnelle	ESST	035021U21D1	001		40
Initiation à l'histoire des styles et du mobilier	ESIT	050305U11D1	001		60
Histoire et esthétique du mobilier	ESST	050307U21D1	001	X	30
Bases du dessin technique et calculs professionnels	ESIT	311110U11D1	301		60
Ouvrier menuisier : pratique des assemblages de base de la menuiserie – niveau 1	ESIT	311108U11D1	301		120
Ebénisterie : conception et réalisation d'un bâti de meuble simple	ESIT	312001U11D1	301		180
Ebénisterie : conception et réalisation des éléments mobiles d'un meuble simple	ESIT	312002U11D1	301		120
Ebénisterie : techniques d'incrustation et de marqueterie	ESIT	312004U11D1	301		120
Ebénisterie : conception et préparation d'un ouvrage	ESST	312001U21D1	301	X	160
Ebénisterie : montage et finition d'un ouvrage	ESST	312002U21D1	301	X	140
Ebénisterie : préparation, finition et commercialisation d'ouvrages	ESST	312004U21D1	301	X	100
Stage : ébéniste	ESST	312005U21D1	301		120/20
Epreuve intégrée de la section : ébéniste	ESSQ	312000U22D1	301		40/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'élève	1330
Nombre de périodes professeur	1210

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'ébéniste correspondant au certificat de qualification d'ébéniste délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

EBENISTE

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 26 mars 2009

EBENISTE

I. CHAMP D'ACTIVITE :

Dans un souci d'esthétique, du respect du style ou de sa recherche, l'ébéniste est un artisan capable de fabriquer, de reproduire des meubles de style, d'époque, des objets d'art en bois, des objets utilitaires ou décoratifs fonctionnels et/ou décoratifs.

D'après une idée, un modèle existant ou une représentation, l'ébéniste combine la connaissance des caractéristiques des différents matériaux utilisés, les techniques relatives au travail du bois et de son interprétation personnelle pour aboutir à une production originale.

L'ébéniste travaille avec soin et précision et il respecte les prescriptions relatives en matière, d'hygiène, d'environnement et des normes de sécurité.

En fonction de son statut, l'ébéniste peut gérer son entreprise en exerçant, le cas échéant, une fonction d'encadrement d'un ou de plusieurs salariés ou il peut travailler au sein de petites et moyennes entreprises.

Il doit aussi s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et se conformer aux exigences accrues des clients en étant une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique et général.

II. TACHES :

- Concevoir un projet : dessiner un croquis respectant les souhaits du client, dessiner un avant projet et un dessin technique destiné à la fabrication, établir les listes de matériaux, rédiger les bordereaux, choisir les matériaux principaux et calculer le prix de revient ;
- Débiter des bois sur boules, des panneaux, des placages, corroyer mécaniquement et manuellement, dégauchir une face et la repérer, dresser et mettre d'équerre un chant par rapport à la face dégauchie, mettre à largeur et à épaisseur, appareiller et établir les bois et panneaux, tracer, façonner et sculpter, assembler les pièces, nettoyer et poncer les intérieurs et panneaux, assembler à sec, coller, vérifier la planéité et l'équerrage, replanir, recaler, nettoyer et poncer et poser les matériaux semi-finis (quincaillerie, vitrage...) ;
- Réaliser un meuble, des objets en bois ;
- Assurer la finition: préparer le support, teinter ou mettre en couleur, appliquer les produits de protection d'une manière artisanale ou industrielle, reposer la quincaillerie ;
- Présenter l'ouvrage à la commercialisation : entreposer le meuble dans un endroit approprié, exposer le meuble en le valorisant ;
- Assurer la qualité en analysant son travail en termes de résultats, veiller à la sécurité et à l'hygiène et s'intégrer dans la vie professionnelle en appliquant la législation et la réglementation en matière de protection et de prévention du travail

III. DEBOUCHES :

- Entreprise artisanale ;
- Petite et moyenne entreprise.